



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/685

22 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. MIKE GABLE, CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES,
MARYKNOLL FATHERS AND BROTHERS, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Maryknoll Fathers and Brothers
Maryknoll, New York 10545

Le 4 février 1988

Monsieur le Président du Conseil de tutelle
de l'Organisation des Nations Unies,
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

En tant que membre d'une organisation non gouvernementale et de l'ordre religieux de Maryknoll (New York) et d'une congrégation active dans les Iles du Pacifique, un certain nombre d'entre nous ont suivi de près le déroulement des événements et la situation explosive qui règne dans l'île des Palaos.

La consultation électorale apparemment illégale qui a eu lieu en août 1987 à l'occasion de laquelle les Palaosiens auraient été amenés à la suite de manoeuvres d'intimidation à accepter une modification de leur constitution faisant du territoire une zone dénucléarisée nous préoccupe vivement. Nous vous demandons de veiller à ce que les Palaosiens puissent exercer leur droit à l'autodétermination conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous souhaiterions être tenus informés de l'évolution de la situation et des mesures que le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies prendra à propos d'une question qui nous préoccupe vivement.

Veuillez agréer, etc

(Signé) Mike GABLE

Chargé des relations publiques